

**DÉPARTEMENT DES PYRÉNÉES ORIENTALES
COMMUNE DE POLLESTRES**

**Extrait du
Registre des Délibérations du Conseil Municipal**

N° 2024_004

Nombre de Conseillers	En Exercice 27	Présents 20	Votants 26
Date de Convocation	Jeudi 8 février 2024		
Séance du	Jeudi 15 février 2024		
<p>Le Conseil Municipal de la commune de Pollestres, appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, accompagnée d'une note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération et adressée au moins CINQ jours francs avant la présente séance, s'est réuni à la Salle Démocratie, sous la présidence de Monsieur Jean-Charles MORICONI, Maire.</p> <p>Etaient présents : J.Ch. MORICONI – C. LEVY – H. BARBAROS – Ch. QUEYRAT – J.Ch. VERGEYNST – A. CORDERO – F. PLUJA – A. BERNARD – J.M. THOBOIS – P. DONOT – E. BREBION – D. CREN – C. BALDO – P. MARECHAUX – N. COLELLA – M. SANDRAS-MACH – P. WADIH – A. BAUER – A. LE MOIGNE – E. MARTIN.</p> <p>Absents excusés ayant donné procuration : J. BADIE à J.Ch. MORICONI – V. GUILLEMIN à N. COLELLA – T. RENARD à H. BARBAROS – F. PORTELLA à C. LEVY – A. LOPEZ à C. QUEYRAT – G. CASAS à A. CORDERO.</p> <p>Absent excusé n'ayant pas donné de procuration : M. MARTIN.</p> <p>Secrétaire de séance : Catherine LEVY.</p>			

OBJET : Convention d'attribution d'une subvention du Conseil Départemental pour la rénovation et la modernisation de l'éclairage public (tranche 2)

Monsieur le Maire rappelle qu'en 2023 la commune de Pollestres avait sollicité auprès du Conseil Départemental une subvention pour le projet de rénovation et de modernisation de l'éclairage public (tranche 2).

Dans sa séance du 16 novembre 2023, la Commission permanente du Conseil départemental a décidé d'attribuer à notre collectivité, dans le cadre du programme d'Aide à l'Investissement Territorial, une subvention d'un montant 9 100,00 € concernant cette opération. Afin de permettre le règlement de la subvention, il convient de signer la convention « Programme départemental d'aide aux communes – Aide à l'Investissement Territorial ».

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **AUTORISE** la signature de la convention fixant notamment les modalités d'attribution et de versement par le Département des Pyrénées-Orientales, au titre du programme d'aides aux communes dans le cadre du programme d'Aide à l'Investissement Territorial, pour le projet de rénovation et de modernisation de l'éclairage public (tranche 2), de la subvention d'un montant de 9 100,00 € ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous actes et documents inhérents à l'exécution de la présente délibération.

**AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS
POUR EXTRAIT CONFORME**

Mis en ligne le 16/02/2024

Le Maire,
Jean-Charles MORICONI.

REÇU EN PRÉFECTURE

le 16/02/2024

Application agréée E-legalite.com